

SOLUTRANS

21 - 25 NOV 2017 LYON · EUREXPO



REGLEMENT DU CONCOURS

PRIX LUTB - PFA

« de la chaîne cinématique à faibles émissions »

Remis dans le cadre des Trophées de l'innovation
SOLUTRANS

Pôle de compétitivité LUTB Transport & Mobility Systems

CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne

Place de la Bourse - 69289 Lyon Cedex 02



A l'initiative du Pôle de compétitivité LUTB Transport & Mobility Systems, le Prix « de la chaîne cinématique à faibles émissions » a pour vocation de mettre en lumière, à l'occasion du salon SOLUTRANS, organisé du 21 au 25 Novembre 2017 à Lyon, les produits techniquement innovants et remarquables dans les domaines et sous les conditions définis par le présent règlement.

La participation au concours est libre pour tout candidat. Elle suppose une acceptation sans réserve du présent règlement et des règles générales d'admission figurant dans le dossier de candidature.

Les candidats restent entièrement libres de définir les éléments de toute nature qu'ils acceptent de divulguer, sous leur propre responsabilité, à l'appui de leur dossier de candidature.

Le présent règlement est déposé à la SCP A.BRUNAZ C.BRANCHY PARDONO.VANDER GUCHT Y.PELTAT, huissiers de justice - 1, rue Boissac - 69002 LYON.

1) Candidatures

Art 1.1 • Le PRIX LUTB - PFA « de la chaîne cinématique à faibles émissions » est ouvert à toutes les entreprises, centres de recherche et laboratoires français et étrangers, du secteur du transport routier, et présentant une innovation technique.

Les personnes physiques ou morales directement associées à l'organisation et au déroulement de la manifestation ou membres du jury ne peuvent pas être candidats.

Art 1.2 • Chaque candidat ne peut déposer qu'un seul dossier pour un seul produit.

Le PRIX LUTB - PFA « de la chaîne cinématique à faibles émissions » ouvre seulement droit à la remise d'un trophée à l'exclusion de tout autre lot.

Art 1.3 • Les candidats s'engagent à faire une présentation écrite de leur produit au jury.

2) Dépôt des dossiers de candidature

Art 2.1 • Le dossier de candidature, dont un modèle est annexé au présent règlement, est rédigé en français et en anglais.

Art 2.2 • Les candidats devront obligatoirement remplir et renvoyer le masque Power Point au format PPT joint au dossier d'inscription avec :

- Le logo HD de l'entreprise,
- Une à trois photographies HD représentatives du produit,
- Un texte descriptif du produit et de son innovation en français et en anglais,
- Un descriptif de l'entreprise

Seul le dépôt des dossiers sous format électronique en se connectant à la plateforme www.wetransfer.fr, Email d'envoi : m.gohlke@lyon-metropole.cci.fr, avant Mercredi 20 septembre 2017, 18 heures est accepté, dans les conditions fixées dans l'acte de candidature.

L'organisateur se garde le droit de présenter les fichiers PowerPoint des participants sur des bornes interactives, à l'entrée du salon pendant toute la durée de l'événement.

3) Jury – Mode d'attribution

Art. 3.1 • Le PRIX LUTB - PFA « de la chaîne cinématique à faibles émissions » est décerné par un jury composé de journalistes internationaux, d'experts de la motorisation, d'un représentant du pôle de compétitivité LUTB Transport & Mobility Systems et de la PFA Filière Automobile & Mobilité.

Sa composition et la qualité de ses membres sont définies par les organisateurs du PRIX LUTB - PFA « de la chaîne cinématique à faibles émissions ».

Art. 3.2 • La présidence du jury est assurée par une personnalité désignée par les organisateurs (Pôle de compétitivité LUTB Transport & Mobility Systems).

Art. 3.3 • Chaque membre du jury, président compris, ne dispose que d'une seule voix.

Art. 3.4 • Le PRIX LUTB - PFA « de la chaîne cinématique à faibles émissions » est décerné au candidat ayant présenté l'innovation la plus convaincante.

Art. 3.5 • Les décisions du jury sont souveraines. Le président du jury est seul habilité à trancher les éventuels cas litigieux.

4) Critères de sélection

Art. 4.1 • Le PRIX LUTB - PFA « de la chaîne cinématique à faibles émissions », dans le domaine du transport de marchandises ou de personnes, a pour objet de récompenser une avancée ou une innovation significative caractérisant un produit commercialisé depuis moins d'un an, ou en voie de commercialisation. Le produit présentant une avancée ou une innovation significative sur la chaîne de traction des véhicules de transports terrestres est présenté par le candidat.

En toute hypothèse, les candidats garantissent, sous leur propre responsabilité, la conformité à la réglementation en vigueur des produits qu'ils présentent. Ils apportent toutes les justifications nécessaires.

Art. 4.2 • Pour être primée, l'innovation doit apporter une amélioration substantielle et significative, ainsi qu'un bénéfice concret pour la chaîne d'activité du transport (transporteur, chauffeur, donneur d'ordre ou client final) et la société au sens large.

Art. 4.3 • Sont pris en considération, les apports de l'innovation sur :

- La technologie
- Le potentiel Marché
- La performance
- La valeur économique

Toutes les sources d'énergies seront admises dans cette catégorie : Energies Fossiles et Electrique, Hydrogène, biocarburants et biogaz, ainsi que les solutions hybrides ou alternatives.

Le jury tient compte également de la qualité du dossier en termes de présentation, motivation et argumentation.

5) Exploitation

Art. 5.1 • Le prix est remis au lauréat dans le cadre de la soirée SOLUTRANS organisée à Lyon, Mardi 21 Novembre 2017 à la CCI LYON METROPOLE.

Art. 5.2 • L'entreprise lauréate a la possibilité d'exploiter son prix de la manière dont elle l'entend. Elle doit respecter l'intitulé exact : *PRIX LUTB - PFA « de la chaîne cinématique à faibles émissions »*, remis dans le cadre des *Trophées de l'innovation SOLUTRANS*, en indiquer le millésime et mentionner ses organisateurs LUTB Transport et Mobilité Systems et PFA Filière Automobiles et Mobilités.

Art. 5.3 • Du seul fait de leur candidature au concours, les candidats donnent leur accord à l'organisateur du prix LUTB - PFA « de la chaîne cinématique à faibles émissions », pour exploiter leur publication sous quelque forme que ce soit (conférence, présentations, animations, vidéo, etc.).

6) Dépôt et consultation du règlement

Le règlement complet du prix ainsi que le dossier de candidature sont déposés à la SCP A.BRUNAZ C.BRANCHY PARDONO.VANDER GUCHT Y.PELTAT, huissiers de justice – 1, rue Boissac - 69002 LYON.

Il peut être obtenu gratuitement auprès de la structure organisatrice sur simple demande par mail avant le 20 septembre 2017.

Toute demande incomplète, erronée, envoyée à une mauvaise adresse mail ne sera pas prise en compte.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le prix.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un débours réel de la part du votant, sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

Pôle de compétitivité LUTB Transport & Mobility Systems
CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne
Marc GOHLKE
Place de la Bourse
69289 Lyon Cedex 02
Tél. 04 72 40 57 00
E-mail : m.gohlke@lyon-metropole.cci.fr